

## ADMINISTRATION

### Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 31 août 2016 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale du Rhône à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes à M. Laurent BADIOU**

NOR : ETSF1630712A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité départementale du Rhône à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes;

Le préfet du Rhône ayant été consulté,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Laurent BADIOU, directeur du travail, responsable du service emploi à l'unité départementale du Rhône, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité départementale du Rhône à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### Article 2

Le secrétaire général du ministère de l'économie et des finances et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 31 août 2016.

*La ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage  
des directions régionales des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi et des directions des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie et des finances,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le délégué général au pilotage  
des directions régionales des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi et des directions des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
J.-P. MIMEUR*